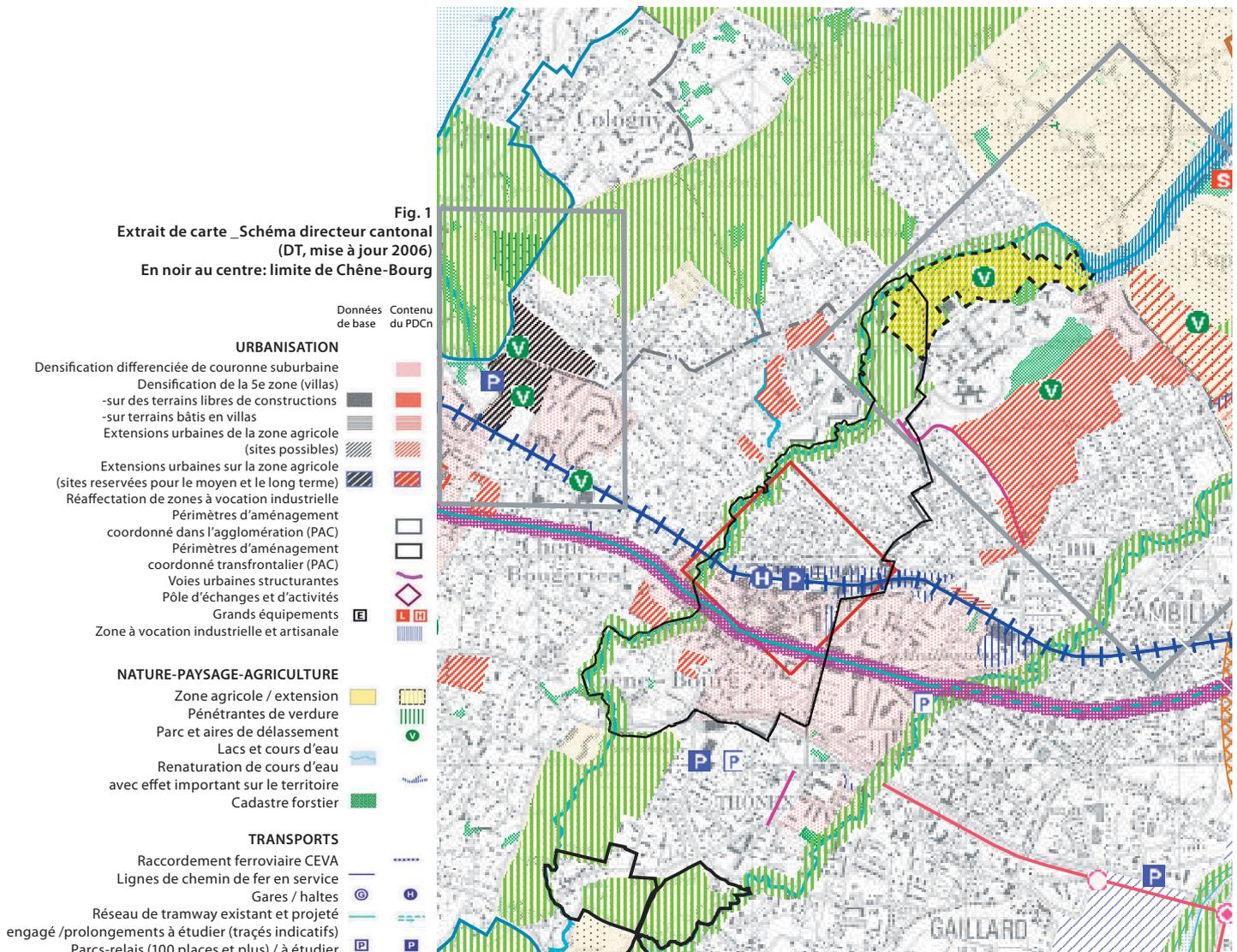


2. Cadre de la planification cantonale et régionale

2.1. Plan directeur et Schéma directeur cantonal



Le Plan directeur cantonal fixe les objectifs et mesures générales de l'aménagement cantonal. Le Schéma directeur cantonal, plus particulièrement sa mise à jour de 2006, constitue la principale référence du présent plan directeur communal. Les éléments majeurs que la planification directrice cantonale développe, applicables à Chêne-Bourg, sont, entre autre :

- le principe d'une densification diversifiée de la couronne suburbaine, dont Chêne-Bourg fait partie (PDCn, partie 2, notamment fiche 2.01);
- la prise en considération par le PDCn de la rue de Genève en tant que voie structurante cantonale et régionale, notamment pour les transports publics, avec traitement de son caractère d'espace urbain et de vie d'une part par le projet «Espace-rue» (cité par le projet d'agglomération et par le PDCn, partie 2, fiche 2.08) et d'autre part par l'étude-test du Plan d'aménagement concerté d'agglomération Genève-Annemasse (PACA), dont la synthèse est prévue courant 2010;

- la nouvelle polarité régionale liée à la halte Chêne-Bourg du CEVA (tracé Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), définie par le PDCn comme un « pôle d'échanges et d'activités » concrétisant la coordination entre politiques des transports et d'urbanisation. La concentration de logements et emplois préconisée à proximité directe de la nouvelle gare facilitera le recours aux transports publics (PDCn, parties 2 et 4, mention au concept directeur cantonal, fiche mobilités 4.02 et autres) ,
- la préservation et la valorisation des «pénétrantes de verdure» cantonales et régionales, dont la Seymaz fait partie (PDCn, principalement fiches 3.05, 3.07).

2.2. Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise (projet AFVG) répond à la politique européenne, à celle de la «Coopération métropolitaine» française et à la stratégie fédérale des agglomérations. L'objectif de celles-ci est de soutenir le développement des agglomérations, plus spécialement de leurs infrastructures de transport, en coordonnant urbanisation et mobilités et en préservant l'environnement naturel. Désignée projet-modèle d'agglomération transfrontalière par l'OFDT en 2007, l'agglomération franco-genevoise s'étend sur le périmètre de 12 territoires français, genevois et vaudois et englobe 250 communes. Il traite de l'urbanisation et de la mobilité, du logement, de l'économie, de l'environnement, de la formation, de la santé et de la culture, au moyen d'un programme d'actions coordonné. Le projet prévoit 200'000 nouveaux habitants et 100'000 emplois supplémentaires. L'étude est conduite par une structure de partenariat initiée en 2005 qui bénéficie d'un soutien européen INTERREG. La commune de Chêne-Bourg fait partie de la <zone urbaine> définie par le projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Seul certaines des fiches de mesures du projet AFVG concernent Chêne-Bourg : il s'agit des fiches N° 10 (accompagnement du projet CEVA) et des fiches N° 36 (amélioration de l'axe Annemasse – Genève - Secteur Est de l'agglomération, mentionnant entre autre le projet «Espace-rue» et le PAC Mon-Ideé –Communaux d'Ambilly (MICA) avec



Fig. 2
Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise
Schéma d'agglomération 2030 (extrait, juin 2007)

- Coeur d'agglomération
- Centres régionaux
- Centres locaux
- Villages et coeurs de villages
- Zones urbaines centrales
- Zones urbaines périphériques
- Axes de développement
- PSD Habitat
- PSD Activités denses
- PSD Activités de faible et moyenne densité
- PSD Zones mixtes

l'extension des transports publics depuis la halte CEVA-Chêne-Bourg jusqu'au nouveau quartier.

Les autorités de Chêne-Bourg contribueront à la réalisation de la future agglomération en soutenant la création d'un pôle de référence et de vie économique et sociale à l'échelle des Trois-Chêne, centre-relais entre Genève et Annemasse.

2.3. Grands projets régionaux

Pendant les 10 à 15 prochaines années, des projets d'envergure seront réalisés à Genève et en France voisine. Certains de ces projets, s'ils sont réalisés, auront un impact sur le développement de Chêne-Bourg. Leur importance en termes quantitatifs -étendue, apport en termes de nouveaux habitants et emplois, impact sur les flux de circulation-, les améliorations qu'ils apporteront mais surtout leur proximité du territoire communal ou leur situation à l'intérieur de celui-ci, inséreront définitivement Chêne-Bourg au sein de l'agglomération, avec de nombreux avantages mais aussi des impacts négatifs qu'il s'agira de gérer. Le Plan directeur communal identifie sommairement ces projets, cependant leur stade précoce d'élaboration impliquera la mise en place d'un contrôle au fur et à mesure que leurs propositions se préciseront. Les projets régionaux avec effets connus ou susceptibles d'influencer le développement de Chêne-Bourg sont :

1. Le **projet d'agglomération franco-valdo genevoise** et ses **PACA** -périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération-, qui transformeront le territoire genevois, vaudois et transfrontalier en une métropole d'échelle européenne;
2. Le **projet du tracé ferroviaire CEVA** de réseau express régional (RER), dont la réalisation a été confirmée en 2008, accompagné du **projet de «Voie verte»** et, à Chêne-Bourg, d'un grand **projet de quartier**. Déterminant en regard des besoins de Genève, le tracé CEVA va permettre la requalification de 18ha de terrain en friche sur les sites de La Praille, des Eaux-Vives et de Chêne-Bourg (pour Chêne-Bourg, se référer au *masterplan* CEVA-SOVACB).
3. Le **PAC¹ et PDQ MICA -Mon Idée - Communaux d'Ambilly**, projet sur la principale réserve de logements du territoire genevois : il s'agit du plus important quartier en couronne suburbaine qui sera réalisé ces prochaines années. Il touche le territoire chênôis par sa proximité directe du plateau de Bel-Air et du site de Belle-Idée. Chêne-Bourg offre, en outre, le principal accès à MICA: les avenues Mirany et de Bel-Air. Défini par des « pièces urbaines » mixtes avec logements, activités et équipements, réalisé par étapes, ce projet aura un impact progressif, mais à terme important sur les flux de circulation, dont les nuisances seront à maîtriser. Il apportera toutefois des améliorations notables pour les quartiers proches: des services de proximité, un désenclavement du secteur avec de nouveaux parcours, une meilleure relation entre quartiers périphériques, nouvelle gare et centre de Chêne-Bourg, etc.
4. Le **PDQ² Belle-Idée** qui densifie le site hospitalier de l'actuelle clinique psychiatrique HUG de Belle-Idée, avec agrandissement et réaménagement de ses bâtiments, du parc et des accès et augmentation du nombre d'effectifs employés sur ce site;
5. Le **Schéma directeur pour les espaces ouverts de Belle Idée** : terrains sportifs transférés du site de Frontenex au nord de la Commune de Chêne-Bourg. Le PDCn y préconise une mise en zone de verdure et d'extension de la zone agricole voisine;

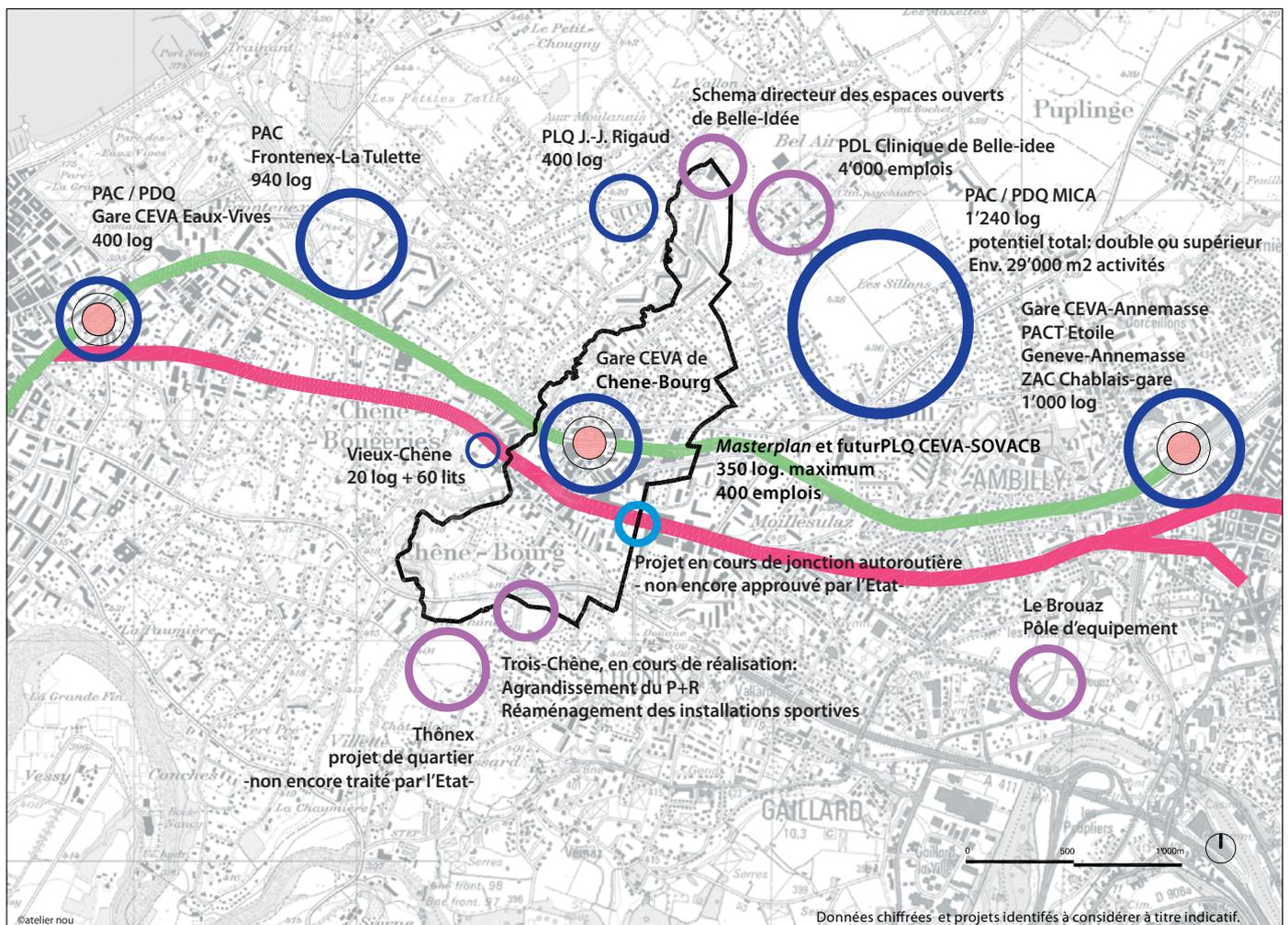
¹ PAC: Plan d'aménagement concerté

² PDQ: Plan directeur de quartier

6. Le **demi-raccordement autoroutier sur la Rte. Blanche**, à la limite entre Chêne-Bourg et Thônex, projet en cours d'élaboration, d'importance régionale ;
7. Le **projet de nouveau quartier avec centre commercial à Thônex**, d'importance cantonale mais non encore objet de décision formelle, jouxtant le centre sportif, le P+R de Sous-Moulin et proche de la Seymaz, accompagné par une modification de la Rte. de Malagnou à hauteur de la Rte de Sous-Moulin (réfection du pont existant ou giratoire avec amélioration des traversées) et de l'agrandissement du P+R ;
8. Les aménagements manquants à réaliser du **projet « Espace-rue »** et les propositions à venir de l' **étude-test PACA Genève-Annemasse** (projet AFVG);
9. Les **plans directeurs communaux de Thônex** (légalisé) et de **Chêne-Bougeries** (à l'étude) et les **autres projets** majeurs sur les communes voisines -PAC de Frontenex-La Tulette (Gradelle), PLQ J.-J. Rigaud, PAC de la Gare des Eaux-Vives, etc.-;
11. Le **PACT³ Etoile Genève-Annemasse** et la **ZAC⁴ Chablais-gare**, avec réaménagement complet du site de la gare d' Annemasse et alentours, ciblant une forte densification bâtie ;
12. La proposition du **projet Arve-lac de créer un nouvel axe primaire**, d'importance régionale, comme solution d'alternative à l'augmentation du trafic de transit sur le réseau de cette portion du territoire franco-genevois, dont le «barreau MICA», arrivant sur Chêne-Bourg, ainsi que l'Av. Mirany, feraient partie.

PRINCIPAUX PROJETS REGIONAUX
(inventaire indicatif, état 2007)

- Limite communale
- Projets régionaux à dominante logements
- Projets régionaux à dominante activités
- Tracé CEVA + projet de «Voie verte»
- Projet «Espace-rue» et future étude-test PACA
- Haltes du futur tracé CEVA
- Projet de nouvelle jonction autoroutière



³ PACT périmètre d'aménagement concerté transfrontalier
⁴ ZAC zone d'aménagement concerté (France)